

## La cotisation à l'association des parents d'élèves (APEL)

*Une cotisation par famille pour tous ses enfants scolarisés dans l'établissement.*

### La cotisation pleine à 17 euros comprend :

- La revue bimestrielle « Famille et Education »
- L'adhésion aux différents niveaux de l'Apel :
  - ***l'APEL nationale*** qui représente les familles auprès du ministère et des différents organes de l'état. L'Apel nationale compte environ 966 000 familles.  
Elle met à disposition des familles
    - une ligne téléphonique de conseil éducatif et à l'orientation,
    - une aide juridique,
    - des ressources et des services à retrouver sur le site apel.fr.
  - ***l'APEL académique***
  - ***l'APEL départementale*** qui peut subventionner des gros projets éducatifs.
  - ***l'APEL locale*** ESTIC-Don Bosco qui participe au financement de projets éducatifs pour vos enfants et offre des animations aux élèves.  
L'Apel locale vous représente auprès des équipes de direction et éducative, lors des conseils de classe et de discipline ou sur demande des familles en cas de besoin.

La cotisation vous permet de participer à la vie de l'établissement en tant que bénévole et /ou parent correspondant d'une ou plusieurs classes et/ou membre du conseil d'administration de l'Apel locale (ESTIC Don Bosco).

**Les enfants de la famille bénéficient des subventions votées dans le cadre des projets éducatifs.**

### Ne pas cotiser :

Les enfants de la famille scolarisés dans l'établissement NE bénéficient PAS des subventions ou des aides mises en place par l'APEL, ni au niveau local (ESTIC Don Bosco) ni aux niveaux supérieurs (départemental, académique ou national).

### ***Cas particulier : familles ayant des enfants dans plusieurs écoles privées sous contrat.***

Sur présentation d'une preuve de paiement d'une cotisation pleine à l'Apel dans un autre établissement pour l'année en cours, nous vous rembourserons la quote-part Apel nationale/académique/départementale, soit 13,7 euros.